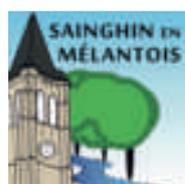


Bienvenue à Sainghin en Mélantois



Notre village par nature





Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Directeur de publication : Jacques Ducrocq

Rédaction : Délégation Environnement,
Service Communication et Services Techniques

Conception graphique et mise en page : Studio PFD / p-drillaud.com

Sommaire



La démarche de valorisation..... 4

Présentation des motivations pour l'obtention
du label par le maire4

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement7

Stratégie de gestion 13

Animation et promotion de la démarche 16

Actions vers la population16

Actions vers les touristes18

Actions vers les services municipaux 22

Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public..... 23

Patrimoine végétal et fleurissement24

Arbres 24

Diversité botanique 24

Arbustes, plantes grimpantes 26

Pelouses, prairies..... 26

Gestion environnementale et qualité de l'espace public.....27

Actions en faveur de la biodiversité..... 27

Actions en faveur des ressources naturelles..... 32

Actions en faveur de la qualité de l'espace public..... 35

Analyse par espace..... 38

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion.....38

La démarche de valorisation

Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

✿ **Connaissance et prise en compte des exigences du label**

Notre volonté délibérée de réorienter le fleurissement du village est née en 2010. Nous voulions passer d'un paysage formé de massifs de roses et de rues bordées de tilleuls à quelque chose de plus diversifié.

L'adhésion à Villes et Villages Fleuris nous a permis cette évolution.

Nous avons appris à imaginer, anticiper et à remettre en cause des vérités établies de longue date. Très rapidement nos concitoyens ont vu la différence et nous ont soutenus. Notre équipe technique confortée est ainsi montée en compétence.

L'attribution d'une fleur en 2014 a été vécue en interne comme une récompense et un encouragement, et perçu dans le village comme un honneur. Nombreux sont ceux qui ont accompagné la commune en fleurissant spontanément leurs balcons ou leurs jardinets.

Lauréat d'une deuxième fleur en 2015, nous avons été encouragés dans notre démarche écologique (moins d'eau, paillage des massifs, plus aucun pesticide, etc.)

L'enjeu actuel est de « végétaliser » le centre de notre village, dont les petites rues datent des années 1930 et dont les plus grandes conçues dans les années 1960 ont fait la part trop belle à la voiture.

Aussi la végétalisation des façades, le verdissement de nos voyettes, la priorité donnée aux mobilités actives, la rénovation de notre centre bourg sont nos chantiers prioritaires.

Puisse votre visite vous convaincre de la profondeur de notre engagement dans la communauté des villes et villages fleuris.





✿ Connaissance et prise en compte du contexte local

Sainghin en Mélantois est une commune rurale de 2800 habitants qui se situe dans la Métropole Européenne de Lille

Elle s'étend sur un territoire d'un peu plus de 1 000 ha dont l'essentiel est consacré à l'agriculture (650 ha) avec encore une dizaine d'exploitations agricoles en activité.

Elle a également la chance de disposer de 50 ha d'espaces naturels gérés par les Espaces Naturels de la MEL.

Le reste du territoire se répartit à parts égales entre l'habitat, les infrastructures et l'économie, avec 2 zones d'activités importantes.

A noter également qu'une partie de la commune est intégrée dans le périmètre de la plaine de Bouvines, protégée par un classement national en 2014.

Notre village est une des portes d'entrée du Mélantois, et se situe au cœur du Val de Marque rural, un ruban de nature turquoise (trame verte et bleue) qui s'étend sans discontinuité, des marais de Fretin au lac du Héron à Villeneuve d'Ascq.

Avec le bois de la Noyelle, les bords de la Marque, les nombreux chemins de randonnée dont le GR 121 B, la voie verte du Val de Marque et la véloroute du Paris Roubaix, notre village dispose d'un patrimoine naturel remarquable, très prisé de tous les amateurs de loisirs nature de la métropole.



Outre ces atouts, qui participent à l'identité de notre commune, Sainghin bénéficie aussi d'une situation exceptionnelle dans la Métropole Européenne de Lille, par sa proximité immédiate avec les grands axes autoroutiers vers Lille, Paris, Bruxelles, Tournai, Roubaix Tourcoing ou encore Gand et La station de Métro 4 cantons stade Pierre Mauroy située à Villeneuve d'Ascq (10 mn à vélo jusqu'au parking sécurisé)

Parmi les autres atouts qui font la qualité de vie de notre village et le classe régulièrement sur le podium de communes où il fait bon vivre, il en est un à la valeur inestimable, c'est celui de disposer d'un centre bourg qui rassemble, autour de l'église, des commerces, des restaurants, des services, la mairie, la bibliothèque, la maison des associations ;

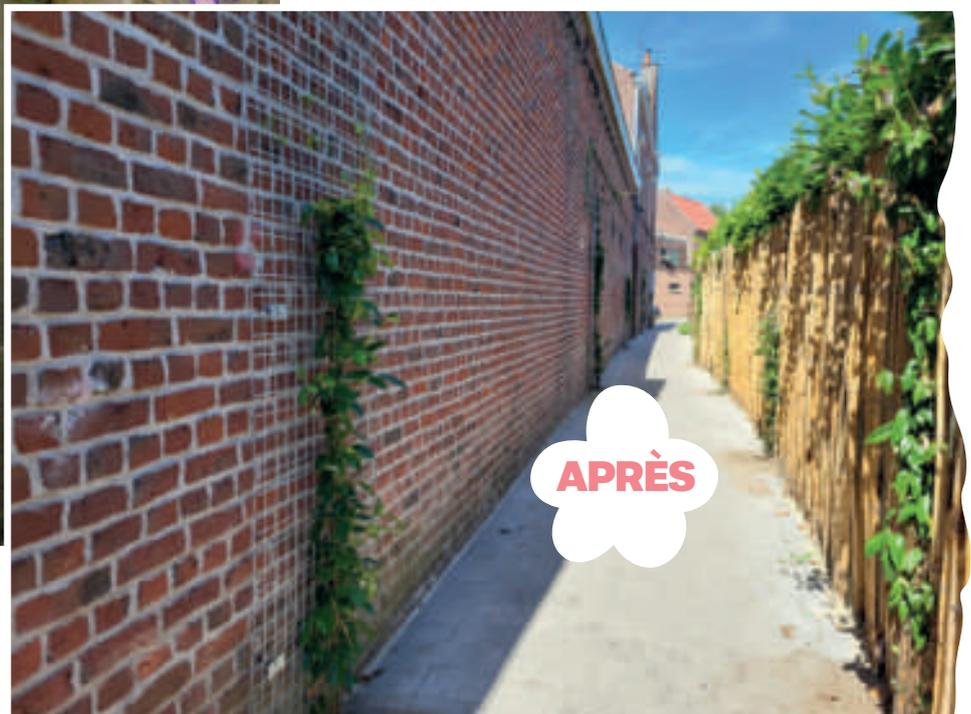
Un centre bourg qui se situe au nœud des principaux quartiers d'habitat et des très nombreux chemins et voyettes qui parcourent la commune et relient les écoles, les espaces de nature, et tous les équipements sportifs.



APRÈS



AVANT



APRÈS

Enfin, Sainghin en Melantois fait preuve d'une belle vitalité économique avec environ 600 entreprises, essentiellement implantées dans 2 parcs d'activités, une partie de la Haute Borne partagée avec Villeneuve d'Ascq et le parc du Mélantois qui jouxte le Centre Régional de Transport de Lesquin.

La commune est de ce fait, soumise à une pression foncière sur les terres agricoles qui les jouxtent, pression à laquelle nous résistons depuis plusieurs années.

Nos moyens humains

Sous la responsabilité du directeur des services techniques, une équipe de 4 personnes y compris un chef d'équipe est chargée de l'entretien de l'espace public (plantations et petits travaux en régie, entretien, propreté).

Ces personnes sont polyvalentes et viennent souvent renforcer l'équipe bâtiment pour la préparation des événements de la commune (marché de Noël, braderie, illuminations, concerts).

Elles bénéficient régulièrement de formations sur l'entretien des espaces verts.

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement



✿ Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

Si Sainghin en Mélantois dispose de beaucoup d'atouts, notre commune souffre aussi d'un gros handicap : celui d'être traversée par 2 voies de transit avec des volumes de trafic respectivement de 6 000 et 12 000 véhicules/jours.

Le vélo n'y a pas sa place et une de ces deux routes traverse même notre centre-bourg.

C'est donc pour pallier ce handicap que notre stratégie d'aménagement paysager s'est construite autour de 2 axes :

- Offrir aux piétons et aux cyclistes des itinéraires alternatifs aux 2 voies de transit en assurant la continuité viaire de tous les quartiers de la commune, y compris les lotissements récents, et leur connexion avec les nombreux chemins et voyettes.
- Mettre en œuvre des solutions visant à apaiser la circulation automobile et à développer les mobilités actives comme le vélo et aussi et surtout la marche à pied dans le village.



**Cette stratégie se concrétise
de la manière suivante :**

- Tous les lotissements ont été conçus pour être totalement intégrés dans l'urbanisme de la commune et bénéficient d'une bonne qualité paysagère



- Nous avons réalisé des aménagements cyclables qui nous relient aux communes voisines et avons développé toute une palette de solutions de mobilités alternatives :
 - Micro-stop



- Aide à l'achat de vélos
- Métropiéton
- Vélos à assistance électrique en location

- Nous avons mis en place le 30 km/h dans toute la commune.
- Et nous avons surtout identifié et requalifié une trame piétonne qui permet :

- de se déplacer dans la commune de manière sécurisée, à pied (ou à vélo), par des voyettes, des chemins et des rues traitées en zone de rencontre.
- de se rendre dans tous les lieux importants de la commune (les 2 écoles, le complexe sportif, la salle des fêtes, les restaurants et les commerces, la mairie, l'église, etc...)
- de connecter au coeur du village, les 2 espaces naturels situés aux extrémités de la commune : le bois de la Noyelle et le jardin de Maraude.
- de découvrir la richesse de Sainghin en matière de biodiversité, de patrimoine naturel, culturel et paysager.



Ce projet a bénéficié en 2023 du soutien du CEREMA dans le cadre de l'appel à projet « sentiers de nature »

Enfin cette trame piétonne se complétera :

- En 2025 par la requalification du centre bourg, qui donnera davantage de place aux mobilités actives, et transformera totalement l'ambiance actuelle très minérale et très routière de l'hyper centre en un espace paysager, un îlot de fraîcheur où la voiture sera juste tolérée. Cette requalification symbolisera l'identité de notre commune, celle d'un village tourné vers la nature.
- En 2026-2028, par la transformation des rues du Moulin et rue Armel Marsy en zones de rencontre à l'image de celle déjà réalisées rue Bigotte et rue du Maréchal Foch.



✿ Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement

Avec la Marque rivière, le bois de la Noyelle, le jardin de Maraude, les paysages agricoles, les nombreux points de vue qu'offrent sur Sainghin et ses communes voisines, les points culminants de la commune, les paysages sont omniprésents et un des principaux enjeux du projet était de les mettre en connexion directe avec le village ou de les prolonger dans le village, d'où ce projet de trame piétonne et de requalification du centre bourg.

L'enjeu important de la trame piétonne était d'apporter une qualité paysagère aux voyettes existantes.

Ces voyettes qui, jusqu'alors, n'étaient pas du tout végétalisées, souvent encadrées de clôture béton offrent aujourd'hui un tout autre aspect avec la végétalisation des ganivelles posées sur ces clôtures, le pavage du sol là où il a pu être réalisé, et l'installation de lanternes d'éclairage.

Il fallait aussi donner plus de visibilité au jardin de Maraude, qui était jusqu'en 2024 exclusivement réservé à l'éco-pâturage et de ce fait, assez méconnu des Sainghinois.

Son intégration dans la trame piétonne, et les différents aménagements qui y ont été réalisés avec notamment une grande aire de jeux, des tables de pique-nique, en font aujourd'hui un

site de promenade et de détente très prisé des petits et des grands.

Le paysage offert par le lotissement traversé par la trame piétonne qui fait la part belle au végétal vient compléter l'ensemble.

Les petites rues du centre bourg sont elles aussi progressivement transformées en zones de rencontre. La rue Bigotte et la rue du Maréchal Foch qui ont déjà été aménagées ont bénéficié à cette occasion de quelques fosses de plantation, permettant à terme, le remplacement de l'ensemble des bacs à fleurs du village.

Par ailleurs, la rue de Lille, voie de transit la plus fréquentée du village a été l'une des premières voiries à bénéficier d'aménagements paysagers. Elle est ponctuée de nombreux massifs de vivaces et d'arbustes, les ronds-points sont eux aussi végétalisés et fleuris au printemps par des tulipes et des jonquilles.

L'aménagement des pistes cyclables entre Sainghin et Villeneuve d'Ascq a permis aussi l'aménagement de plates-bandes plantées d'une haie mixte de lauriers et de rosiers.

Enfin le passage au 30Km/h offre aux automobilistes l'occasion de profiter davantage de ces aménagements !



✿ Présence du végétal toute l'année

Dans tous les massifs existants de la commune, les fleurs annuelles ont été progressivement remplacées par des vivaces, dont certaines sont persistantes, ce qui garantit une présence végétale pendant toute l'année.

La nature des plantations réalisées dans les voyettes récemment aménagées assurent également une permanence paysagère, avec un grand nombre de plantes grimpantes persistantes.



Les pots hors sol qui étaient auparavant fleuris avec des fleurs annuelles sont progressivement remplacés par des fosses réalisées par la MEL. Ces dernières sont plantées de petits arbres, d'arbustes et de plantes vivaces.

Ainsi des amélanchiers ont été plantés dans les fosses des rues Bigotte et du Mal Foch, avec à leurs pieds, soit des géraniums, soit des fusains.

Des arbustes persistants de haute taille ont également été plantés rue Bigotte et contour de l'église pour venir "effacer des murs moches".

Les pots qui subsistent encore sont plantés de vivaces.

Enfin la commune bénéficie d'un patrimoine boisé conséquent avec des alignements d'arbres dans de nombreuses rues mais aussi le long de la Marque et des zones très boisées très importantes avec le bois de la Noyelle, le jardin de Maraude et un parc privé d'environ 3 ha qui assurent également cette présence du végétal toute l'année.

Stratégie de gestion

✿ Présence et cohérence de modes de gestion

Nous avons établi des plans de gestion spécifiques à chaque type d'intervention afin de s'assurer que tout notre patrimoine paysager est traité.

Les secteurs de taille et de fauche sont cartographiés et prévus chaque année à deux reprises en entretien en prenant en compte la nidification.



Les massifs les plus importants de la commune font l'objet de plans de gestion individualisés.

Ces différents plans de gestion ont pour objectif de ne pas oublier les différentes actions d'entretien qui sont programmés par rappel sur téléphone portable. (Plan d'entretien d'espaces particuliers, fauche d'endroit stratégiques gênants ou dangereux, etc)

Plan des chemins à débroussailler



Plan d'entretien des espaces verts



Plan des différents mobiliers



Plan des zones récurrentes en entretien



Liste des zones de fauche

Lieu	Haies à tailler
Ecole Salle des fêtes Complexe sportif et stade	Haie de cotonéasters devant l'école
	Cotonéasters et chalefs le long du parking
	Arbustes devant la salle des fêtes
	Thuyas entre l'école et le complexe sportif
	Haie de fusains et haie de charmes devant le complexe sportif
	Haie de thuyas + arbustes au stade
Couturelle, rue du stade et rond point du tilleul	Millepertuis et autres arbustes rue Victor Hugo (parking)
	Thuyas rue du stade
	Arrondis rond point du tilleul jusqu'à l'entrée de la rue du maréchal Leclerc
	Deux entrées du parc de la couturelle
Mairie Eglise Place Brasseur	Haies de spirée le long de l'ADMR
	Haie de charmes sur le parking
	Haie le long de la ferme
	Charmes parking place Brasseur
	Haie de troènes le long du massif du monument aux morts
	Haie le long du mur derrière le monument aux morts Arbuste près du presbytère

Zones en gestion différenciée



Plan de gestion d'un rond point



✿ Pertinence de la gestion en fonction des lieux

Les nombreux chemins et voyettes qui traversent notre commune imposent une attention particulière pour qu'ils restent praticables. Le nettoyage, la taille régulière des haies dans le respect des périodes de nidification en font partie.

Dans une commune rurale comme Sainghin en Mélantois, la gestion des espaces publics est aussi en partie liée à l'activité agricole encore fort présente.

Les haies séparant la piste cyclable aux entrées du village sont basses pour permettre le passage des outils montés sur les tracteurs, les arbres d'alignement de voirie doivent être régulièrement élagués.

Nous avons également multiplié les espaces en fauche tardive et les avons signalés par un panneau spécifique :



Animation et promotion de la démarche

Actions vers la population



✿ Information

Les habitants sont régulièrement informés via les Flash Info Lettre des actions et réalisations du service espaces publics ainsi que des projets d'aménagement.

✿ Concertation

Des réunions publiques sont organisées pour tous les projets importants d'aménagement de la commune comme le réaménagement des rues du Mal Foch, de la rue Bigotte et tout récemment du futur centre bourg.

✿ Animation pédagogie

La commune organise chaque année des actions citoyennes et des animations consacrées à la sensibilisation à la nature à la protection de l'environnement, dont certaines qui s'inscrivent dans des événements de portée régionale ou nationale

- La fête de la nature, avec cette année 4 animations entre le 21 et le 25 mai.



- Les différentes plantations des haies en chantier participatif, notamment pour le projet d'hydraulique douce.
- Le concours des maisons fleuries organisé chaque année

- Les opérations Hauts de France propres nettoisons notre village et World clean up day
- Les cycles annuels d'animation et de sensibilisation à la nature de l'association Chico Mendes au profit de tous les écoliers de Saint Exupéry.



- Notre participation au festival Microtopies avec la réalisation d'une cabane dans le bois de la Noyelle et les animations qui ont accompagné cette réalisation
- Le cycle de conférences "Accueillir la biodiversité chez soi" organisé en partenariat avec la commune de Baisieux en 2023

✿ Promotion du label

La promotion du label au sein de la commune est assurée via différents supports.

Le logo du label est bien entendu visible aux différentes entrées de la commune.

On retrouve également le logo sur les véhicules des services techniques de la commune, sur toutes nos poubelles avec un message positif : "J'aime Sainghin, j'en prends soin", et sur tous

les panneaux de sensibilisation à la pratique du zéro Phyto.

Un article important informant les habitants du passage du jury est également paru cette année sur notre bulletin municipal avec une explication très complète sur l'ensemble des critères qui sont évalués pour l'obtention du label.

Le présent book est également consultable sur le site internet de la commune.

Actions vers les touristes

✿ Information / animation

Redynamisé par son nouveau directeur, et conscient du fort potentiel touristique du Val de Marque, l'office de tourisme de Seclin Mélantois a, ces 2 dernières années, renoué le lien avec l'ensemble des communes et créé une vraie dynamique avec les élus référents.

Des réunions régulières permettent de faire le point des différentes actions visant à valoriser le territoire et d'en initier de nouvelles, avec par exemple le recensement des circuits de randonnée les plus emblématiques du Val de Marque, ou encore des offres « clés en mains » de circuit découverte qui associent connaissance du patrimoine historique et dégustation de produits locaux.



La commune a également participé en 2024 au festival Microtopies organisé par le WAAO (centre d'architecture et d'urbanisme), en collaboration avec la MEL, ainsi que plusieurs communes et entreprises associées.

Cet événement invitait les habitant(e)s à découvrir des installations uniques : des cabanes imaginées par des collectifs d'architectes, d'urbanistes paysagistes et de designers sélectionnés par un jury.

14 cabanes ont ainsi été installées dans 14 communes urbaines ou rurales de la MEL, ayant chacune une proximité avec l'eau.



Notre commune a été choisie pour accueillir une des cabanes. Cette cabane nommée Prunella a été installée au cœur du bois de la Noyelle et constitue désormais un nouveau point d'intérêt.



2 évènements consacrés aux activités sportives et nature se déroulent également chaque année à Sainghin.

Les chemins du Mélantois

qui sont co organisés par les communes de Sainghin en Mélantois et de Péronne en Mélantois, il s'agit d'un évènement qui rassemble à la mi-septembre, un millier de joggeurs petits et grands qui parcourent les chemins entre ces 2 communes.



Les randonnées en Val de Marque

organisées au mois d'avril par l'association de randonnée pédestre Tout du Ch'min. Au programme, 4 circuits de 6 à 22 km pour partir à la découverte des bords de la Marque, des voyettes et chemins entre Sainghin et Willems en passant par Bouvines, Anstaing, Gruson, Chéreng, Tressin et Willems.

En 2024, l'évènement a rassemblé environ 700 randonneurs et a accueilli les participants à la grande randonnée vers Paris dans le cadre de Paris 2024. Un arbre célébrant cet évènement a été planté à cette occasion à côté de la salle des fêtes





L'association "La Marque au fil de l'eau" qui regroupe les communes du Val de Marque rural organise chaque année un évènement qui comprend une balade familiale à vélo ouverte à tous et un rassemblement convivial et festif à l'arrivée.

Cet évènement qui s'est déroulé cette année dans le cadre de la Fiesta de Lille 3000, a fait une halte gourmande à Sainghin.

Enfin, la MEL va mettre en œuvre dans le courant de l'année le réseau points nœuds vélos sur le territoire Est de la métropole. 2 itinéraires de ce réseau points nœuds traverseront le village.

✿ Création des chemins de randonnée

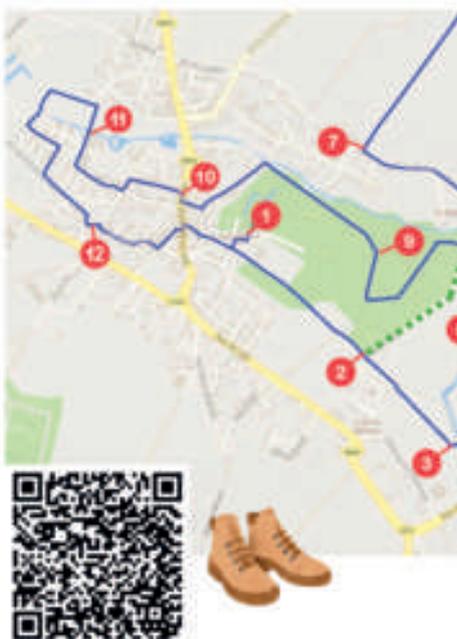
Parmi les 17 circuits de randonnée remarquables identifiés sur le Val de Marque avec l'office de tourisme, 2 circuits de randonnée sont balisés sur notre commune.

La « boucle des Censes »

Il s'agit de l'ex PR (« autour de Sainghin») inscrit depuis de nombreuses années au PDIPR et dont le nom et l'itinéraire vient d'être modifié

Cette boucle de 10,6 km intègre désormais une variante courte qui correspond à la trame piétonne et a été rebaptisée « boucle des Censes » car son itinéraire permet d'admirer les 5 fermes d'origine seigneuriale ou abbatiale situées le long de son parcours. Elle passe également à Bouvines à proximité de la fontaine St Pierre et de l'église riche de ses vitraux qui illustrent la bataille de 1214.

Ce PR sera intégré dans le topoguide 2025 des plus belles randonnées de la Métropole.



Boucle des censes

Sainghin-en-Mélantois - Bouvines

9,2 km
3h00

ou

5 km
1h20

OBSERVER, FLÂNER ET S'ÉTONNER
DANS LE VAL DE MARQUE

Départ : Parking du complexe sportif, rue du stade à Sainghin-en-Mélantois

Le bois de la Noelle
Ce bois de 27 ha, jadis beaucoup plus vaste, servait jusqu'au début du 17ème siècle la demeure des seigneurs locaux. Il subsiste aujourd'hui. Parolement de l'ancienne motte féodale avec des parties de fossés et cercles concentriques.

La Marque
La Marque prend sa source à Mars-en-Mélantois et, après 22 km, se jette dans la Sambre à Marquette. C'est une frontière naturelle entre la Flandre et le Hainaut, longtemps très peuplée par les vassaux des seigneurs installés le long de la Marque. La situation s'est améliorée beaucoup grâce à d'importantes travaux d'aménagement et d'assainissement.

La ferme de la Coque
D'origine médiévale, cette ferme qui subsistait jusqu'en 1790 de l'abbaye bénédictine de Saint-Amant a été vendue comme bien national. Les bâtiments actuels datent, pour la plus, des 17 et 18ème siècles avec un pigeonnier perché qui date du 19ème siècle.

La grande ferme ou ferme de l'abbaye de Saint-Quentin
Elle est située sur un domaine ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Quentin depuis le début du 12ème siècle. Ses écuries et sa grange datent du même siècle. Il subsiste encore une partie des douves d'origine. Restaurée tout récemment, elle sert aujourd'hui le Parc de Sarry, une salle de réunion et 9 appartements résidentiels.

Le mont des tombes
Ce mont de terre, manifestement créé par Thomas Courtois encore aujourd'hui un mystère. Plusieurs hypothèses ont été émises (sa construction par les archéologues ou l'ancien site d'un camp romain). La situation de ce mont offre un beau panorama sur la campagne environnante jusqu'au Mont St Aubert (S) et quelques structures des villages voisins.

La ferme de la Noelle et la chapelle Sainte-Odile
Ancienne ferme seigneuriale, les bâtiments datent du 18ème siècle avec encore certains éléments des siècles précédents du même siècle. Elle a appartenu jusqu'après la 2ème guerre mondiale à la famille de Gombach. Comme la tante de l'abbé, elle a été exploitée par la famille Pulet. Cette ferme familiale est aménagée en gîte, chambre d'hôte et restaurant. Pulet se construisait dans les années 50 une chapelle après un pèlerinage au Mont Saint-Odile en Alsace, qui lui sert de sépulture.

La ferme du Tilleul ou Cour de l'Estrie
Cette ferme, construite par un gendre des abbés de Cray de 1600. Elle a gardé son aspect général d'origine avec sa grande cour au carré fermée et entourée des bâtiments d'exploitation : grange, écuries, stable, cave à grains, jardin, verger, potager et son corps de logis. En 1827, Joseph Pulet, descendant de la ferme s'installe à Bouvines et donne la première habitude de ferme propre sur une légende en 1887 par son fils Charles, le fondateur de « La Botte ».

BOULLE MÉLANTOIS TOURISME - 79 RUE ROGER BOUVRY, 59115 SAINGHIN - 09 75 52 95 88 - WWW.BOULLE-MELANTOIS-TOURISME.FR



La « boucle des clochers »

Ce second circuit d'une longueur de 7,5 km a été créé en 2024. Il doit son nom aux nombreux clochers des communes voisines visibles des 2 points culminants situés sur son parcours : l'ancien fort de Sainghin et le mont des tombes.

2 panneaux d'information de ces circuits ont été installés, l'un au point de départ des 2 randonnées, le second à l'entrée du jardin de Maraude sur le parcours de la trame piétonne. Des plans sont également disponibles en mairie.



Actions vers les services municipaux

Les différents projets d'aménagement paysager sont proposés en bureau municipal et validés en conseil, en particulier lors du vote du budget.

Ils sont ensuite réalisés en étroite concertation avec le service urbanisme lorsque des projets ont un impact sur le foncier (prolongement du chemin du bord de la Marque)

L'équipe chargée des espaces publics connaît la stratégie d'aménagement paysager de la commune.

Des réunions internes des services permettent la circulation d'informations sur tous les sujets et celui-là en particulier

✿ Information / concertation / coproduction

Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public



La commune travaille en étroite collaboration avec :

- **La MEL** qui a la compétence en matière d'aménagement et d'entretien de voirie, de nettoyage des voies, de l'élagage des arbres et de l'entretien des fossés (fauche et curage) dans les parties hors agglomération. Cette collaboration a été particulièrement riche ces dernières années avec la réalisation des pistes cyclables, la transformation des rues en zones de rencontre, les fossés de plantations, la réfection des tapis d'enrobés sur les axes principaux et le projet du centre bourg. La MEL gère également les cours d'eau non domaniaux à travers le GEMAPI (La Noyelle affluent de la Marque qui traverse le Bourg et le Bois de la Noyelle).
- **Les Espaces Naturels de la MEL** avec lesquels nous travaillons actuellement sur la protection des amphibiens dans les zones humides du bois de la Noyelle, mais aussi sur le chantier de prolongement du chemin le long de la Marque. Ils nous rendent compte également chaque année de la gestion du bois de la Noyelle
- **Les agriculteurs** qui assurent l'entretien de notre paysage rural et des chemins agricoles dont certains sont inclus dans des itinéraires de randonnée
- **La chambre d'agriculture** et le BRGM en ce qui concerne le projet d'hydraulique douce (haies, zones enherbées et fascines pour lutter contre le ruissellement)



- **Le Département** pour la création du PR.
- **À noter** également l'excellente collaboration avec la Région et les services déchets de la MEL qui nous ont apporté une aide précieuse pour le nettoyage des 2 énormes décharges sauvages.

Patrimoine végétal et fleurissement



Arbres

Le patrimoine végétal de Sainghin en Mélantois est un élément essentiel de son identité et de son environnement. Il comprend une diversité d'espèces qui contribuent à la biodiversité, à la qualité de l'air et à l'esthétique du paysage.

Diversité botanique

La commune se caractérise par une riche diversité botanique, avec une présence marquée de plusieurs essences d'arbres :

Tilleuls : Appréciés pour leur port élégant et leur parfum, les tilleuls sont souvent présents le long des rues, offrant ombre et fraîcheur.

Aulnes glutineux : Ces arbres, adaptés aux zones humides, peuvent être trouvés le long des cours d'eau ou dans les zones humides de la commune comme au jardin de Maraude.

Platanes : Avec leur stature imposante et leur feuillage dense, les platanes sont souvent utilisés pour l'ombrage des avenues et c'est la raison pour laquelle nous les avons implantés dans les rues principales des nouveaux lotissements avec un mode de gestion adapté pour les former à couvrir la voirie.

Charmes : Ces arbres, avec leur feuillage dense et leur port structuré, sont souvent utilisés dans les haies et les bosquets, contribuant à la diversité des paysages. Nous les retrouvons aussi en arbre isolé sur plusieurs espaces de la commune.

Hêtres : arbres majestueux, emblématiques des forêts tempérées, ils contribuent à la biodiversité et à la qualité des sols, plusieurs spécimens isolés et beaucoup en haies.

✿ Pertinence des plantations

(choix des variétés et des techniques en fonction des lieux)

Le choix des plantations tient compte du climat et du sol de la commune : un climat océanique tempéré qui nous procure un hiver doux et un été frais, des précipitations plutôt régulières tout au long de l'année mais un ensoleillement limité.

Des espèces indigènes comme le chêne, le charme, l'érable champêtre et le hêtre sont bien adaptées.

Evidemment, Le bois de La Noyelle d'une superficie de 27 hectares constitue aussi un élément majeur du patrimoine arboré de la commune. Ce bois joue un rôle crucial dans :

- La conservation de la biodiversité, en offrant un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales.
- La régulation du climat local, en absorbant le dioxyde de carbone et en produisant de l'oxygène.
- La protection des sols et des eaux, en limitant l'érosion et en favorisant l'infiltration de l'eau.
- L'offre d'un espace de loisirs et de détente pour les habitants.

La composition de ce bois peut varier, incluant des essences feuillues (chênes, hêtres, érables...), ainsi que des sous-bois riches en arbustes et en plantes herbacées.

En plus de ces essences, la commune peut abriter très probablement d'autres variétés d'arbres dans les très nombreux jardins de particuliers, contribuant ainsi à enrichir la biodiversité locale.

Les pommiers, poiriers et pruniers plantés dans le jardin de Maraude sont des variétés locales anciennes.

Les haies vives sont essentiellement composées d'aubépine, de prunellier, de troène, d'églantier, de fusain et de viorne obier, qui favorisent la biodiversité, et d'arbustes à baies comme le sureau et le cornouiller qui sont des réservoirs de nourriture pour la faune.

Nous plantons des espèces indigènes qui sont mieux adaptées au climat local et plus favorables pour la faune en créant des habitats variés (les haies, les vergers et les prairies fleuries).

Le sol de Sainghin en Mélançois est typique du Nord de la France, essentiellement limoneux, fertile et productif. L'amendement est toutefois nécessaire pour enrichir le sol, favoriser le drainage et éviter l'humidité stagnante.





✿ Qualité d'entretien et mesures de protection

L'entretien intègre les dispositions et précautions suivantes :

- Pas de débroussaillage autour des troncs d'arbres
- Favoriser les espèces végétales locales et adaptées au climat.
- Zéro produit phytosanitaire
- Réaliser des travaux d'élagage et de soins adaptés
- Sensibilisation du public aux risques liés aux espèces envahissantes : Site internet

Arbustes, plantes grimpantes

✿ Diversité botanique

Toutes les espèces sur Sainghin sont principalement indigènes, depuis quelques années la commune a fait disparaître de ses massifs bambous, lavandes et autres végétaux non locaux.

✿ Qualité d'entretien (taille notamment)

La taille par secteur est effectuée selon le plan de gestion.

La plupart des tailles sont celles d'éclaircie sur souche pour les sujets basitones. Elle offre de multiples avantages comme la rapidité d'exécution, une meilleure gestion des rémanents, un port naturel de l'arbuste préservé.

Sur le côté de l'église, c'est par exemple une taille architecturée qui est conservée de par le type de végétaux qui se prêtent bien à cela et l'histoire de ces végétaux présents depuis très longtemps et toujours entretenus de la même façon.

De nombreux massifs nécessitent des tailles adaptées pour assurer la visibilité à l'angle des rues ou sur les trottoirs, afin de garantir la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons.

Pelouses, prairies

La commune dispose de nombreux espaces engazonnés dont une partie est traitée en gestion différenciée et signalée au public. Grande pâture et zone humide également au jardin de Maraude traitée en fauche tardive

✿ Entretien (taille notamment)

La commune a décidé il y a 2 ans de sous-traiter une bonne partie des tontes. et de ne conserver en régie que les zones les plus sensibles (terrain de foot, espace vert salle des fêtes).

Gestion environnementale et qualité de l'espace public

Actions en faveur de la biodiversité



✿ Connaissance et inventaire

La Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est associée à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et plusieurs partenaires scientifiques pour réaliser les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de toutes les communes métropolitaines.

C'est ainsi qu'à Sainghin en Mélançois, 221 espèces faunistiques ont été observées entre 2020 et 2024 avec notamment 93 espèces d'oiseaux et environ 320 espèces floristiques présentes sur la commune.

3 objectifs principaux :

- Améliorer et mettre à jour les connaissances faune et flore sur les habitats naturels.
- Développer les outils cartographiques pour une approche métier et grand public
- Sensibiliser les acteurs locaux et les habitants

L'ensemble de ces données est accessible sur le site de la MEL et une information sur ce sujet a été donnée à l'ensemble des Sainghinois, via notre bulletin municipal (le FIL).

A l'issue du programme engagé depuis 2020, ce sont plus de 90 000 données qui ont été intégrées aux bases régionales.

Une conférence du GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste) en 2023 a permis d'initier les habitants aux espèces présentes dans notre région et à l'importance de les connaître et de leur offrir dans nos jardins et espaces naturels une biodiversité un habitat propice à trouver des équilibres nouveaux pour stopper la diminution de leur population.



✿ Protection

Les Espaces Naturels de la MEL nous alertent depuis 3 ans sur la mortalité importante par écrasement des amphibiens, lors de la migration nuptiale dans 2 secteurs de la commune :

- dans la traversée de la rue du Grand Sainghin à proximité du ruisseau de la Noyelle
- dans la traversée de la rue du Marais située entre le bois de la Noyelle et la Marque



Cette mortalité est constatée lors de comptages réguliers qui sont effectués par les éco gardes dans le cadre de protocoles normés.

Pour limiter cette mortalité, des mesures ont été prises :

- Rue du Grand Sainghin, la MEL est intervenue pour effectuer des modifications sur les bordures de voirie pour faciliter le déplacement des amphibiens et leur éviter de finir leur parcours dans le réseau d'assainissement. Des filets

géotextiles ont également été installés dans les regards pour leur permettre de remonter en cas de chute

- La commune a également installé des tas de pierre coté ruisseau pour limiter la migration
- Rue du Marais, la ville a pris un arrêté de fermeture de la voirie du 10 Février au 11 Avril, de 18h30 à 8 h 30. Des élus et les services techniques ont assuré quotidiennement l'ouverture et la fermeture des barrières.



La rue du Marais, à Sainghin-en-Mélantois, est fermée à la circulation de 18 h 30 à 8 h 30 jusqu'au 11 avril.

Une rue fermée à la circulation pour éviter aux amphibiens de se faire écraser

Pour la première année, la commune de Sainghin-en-Mélantois ferme la circulation d'une de ses rues dès la nuit tombée durant quatorze heures. Une initiative lancée depuis mi-février jusqu'au 11 avril pour tenter de sauver le plus grand nombre d'amphibiens qui migrent pour leur reproduction.

PAR MARIE-CATHERINE DEBRAS
marie-catherine.debras@nord.fr

SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS. Depuis mi-février, à 18 h 30, c'est le même rituel chaque soir pour Florian Cheslet, conseiller délégué à la transition écologique, et Jean-François Ouhès, adjoint à l'environnement, qui se rendent à leur de rôle. Ils vérifient que tout est correctement installé et que la circulation sera interrompue de la rue du Marais jusqu'à la rue Perrier, à Sainghin-en-Mélantois. Le barrière est fermée pour les voitures. Ce sont les services techniques de la ville qui libèrent la circulation dès 8 h 30, excepté le dimanche. Il faut donc repasser durant ces quatorze heures interdites les rues du Marais-Lézère et de Lille en direction.

DES LANCEURS D'ARRÊT
Celle initiative a été votée en conseil municipal début février et installée dans la soirée suite à l'observation depuis deux ans d'un véritable massacre. Les lanceurs d'alerte sont des villageois, Vincent Demot, et sa fille, Emma, ancienne élève du premier conseil municipal des jeunes. Il y a deux ans, et tout que certains de l'Union du Château, ils avaient constaté suite à la fermeture de la chaussée de nombreux cadavres de grenouilles, crapauds et tritons à cette période de l'année où ils migrent vers les zones pour se reproduire.

« Les amphibiens se faisaient écraser par les voitures car ils n'arrivaient plus à monter les bordures. »

Mais l'ancien chemin traversait en toute sécurité des bordures trop hautes à franchir et ils étaient les yeux fermés. « Les amphibiens ne pouvaient passer par les trottoirs car ils n'arrivaient plus à monter les bordures. » L'ancien d'une chaussée d'10 mètres. Il est très rare qu'il y ait des accidents, explique Florian Cheslet. Le soir venu, Vincent et sa fille allaient avec une lampe torche pour vérifier s'il n'y avait aucun animal dans les bords d'arrêt, surtout que c'était des trous. « C'est grâce à leur travail passionné que les élus, aidés d'une brigade de la MEL, (Mélantois Environnement Local) ont réussi à restaurer les services de passer des bordures fraîchement construites pour que les batraciens puissent se croquer plus facilement de l'allée du Château. En deux ans, ils avaient recensé 583 amphibiens écroulés sur vingt trottoirs. » Ce projet a été lancé par la mairie après le succès.

REOUVERTURE LE 11 AVRIL
La fermeture de la rue du Marais, qui permet environ 250 véhicules chaque jour, est donc une contrainte de ce travail. « Avec les autres communes des environs de la MEL et grâce au soutien de nos services de voirie, poursuit Florian Cheslet, cette rue est le lieu idéal pour qu'ils se fassent passer en toute sécurité les passages plus de nuit. » Reouvertures à la circulation le 11 avril et début de l'été prochain. ■



Des salamandres ont été recensées depuis deux ans. Des mesures sont prises en place pour éviter de les faire écraser, notamment en installant des barrières.

D'autres communes s'en soucient aussi

Dans d'autres communes du nord, des associations ont aussi lancé des actions. Depuis mi-février, l'association Nature et Vie de Thémisville a lancé son opération dans le bois de Phalgaux. Comme chaque année depuis 2017, les nombreux bénévoles ont installé plus de 300 mètres de bâche et ont travaillé de nuit pour éviter aux grenouilles de traverser la chaussée. « Avec une méthode, elles baignent le lit du ruisseau la nuit et tombent dans les trous. (Ces mesures) sont très utiles pour éviter les accidents et les éviter à traverser. L'opéra-

tion doit s'achever à la fin du mois, sous prétexte. » Pour l'instant, nous n'en sommes qu'à 1700 batraciens recensés. Ce sont par exemple, en ce moment, 1000 tritons et 1000 crapauds, explique Serge Masurel, secrétaire et membre actif de l'association. L'an dernier, on était arrivé à 1000 en fin de campagne. « À l'avenir, les grenouilles de la Sèvre-Vie sont aussi présentes pendant la campagne et peuvent être recensées jusqu'en 11 avril. Cette mesure a été recommandée par la MEL et la commune pour la transition entre contrainte malgré un bilan mitigé en 2024. ■ M.C.B.



En l'attente, des mesures préventives ont été installées des passages de protection dans le bois de Phalgaux, pour éviter.

✿ Amélioration

Nous avons mis en place en 2017, une stratégie zéro phyto pour l'ensemble de nos espaces publics et en avons informé la population, via des panneaux spécifiques et des messages dans nos supports de communication.

Des haies ont été plantées en mode chantier participatif dans différents lieux de la commune:

- À la ferme du Tilleul
- À proximité de l'exploitation en permaculture des frères Côte
- Et dans le cadre du projet d'hydraulique douce visant à réduire les phénomènes de ruissellement.



✿ Sensibilisation

Afin de sensibiliser la population aux effets néfastes de la pollution lumineuse, la commune a organisé il y a 3 ans, 2 balades nocturnes dans le cadre de l'événement national « Le jour de la nuit »

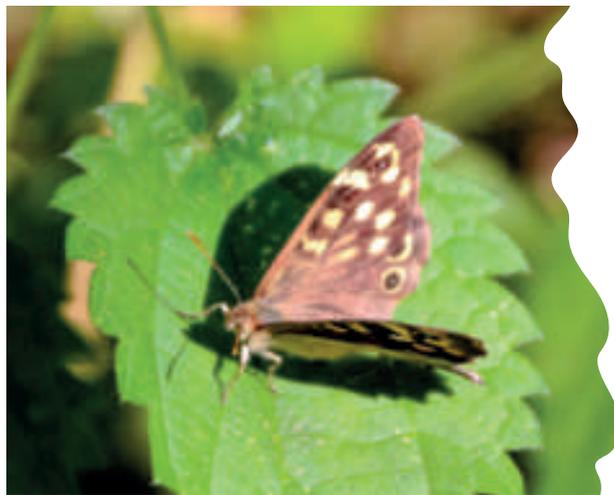
2 balades sur le thème de la protection de la faune nocturne et sur l'observation du ciel et des étoiles

Cette animation a rencontré un beau succès et dans le prolongement de ces animations et afin de lutter contre cette pollution lumineuse et aussi de réduire sa facture énergétique, la commune a pris la décision en 2024 de procéder dans toute la commune, exception faite des 2 voies principales, à une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin.

Dans le cadre de l'amélioration du paysage de la trame piétonne, la commune a également pris la décision d'agir sur la très longue clôture béton qui longe les cours d'écoles La fontaine et Saint Exupéry, dessert le centre de vie périscolaire et part vers le bois de la Noyelle.

Un budget a été voté en avril 2025 pour permettre la réalisation par un artiste, d'une fresque de 180 m de long avec comme thème, la représentation de la faune et de la flore présente dans le bois.

Ce projet a été réalisé en partie sous la forme d'un chantier participatif, en associant, les jeunes qui fréquentent le centre de vie périscolaire et leurs parents, mais aussi la population dans le cadre de la fête de la nature.



Lors de l'aménagement initial du jardin de Maraude, des ateliers animés par l'association Chico Mendes avaient permis aux enfants des 2 écoles de la commune de planter des arbres mais aussi de concevoir des panneaux didactiques de sensibilisation à la protection de la faune et de la flore présentes dans cette zone humide. Les panneaux didactiques conçus lors de ces animations ont été installés dans le jardin.

Ils ont été renouvelés dans le cadre du projet de trame piétonne soutenu par le CEREMA

Enfin un ornithologue Sainghinois amateur mais très averti organise régulièrement des sorties nature dans le bois de la Noyelle et ses environs, et nous fait profiter de ses nombreuses et riches connaissances en matière de faune et de flore locales.



Actions en faveur des ressources naturelles



✿ Sol

A l'automne 2023, 3 grandes haies de 1200 arbustes ont été plantées pour réduire les risques d'inondations et éviter les ruissellements de sédiments.

Ces trois plantations font partie du dispositif d'hydraulique douce préparé par la municipalité depuis 2 ans en concertation avec les agriculteurs et avec l'accord des propriétaires des parcelles.

Ce projet, qui est une première sur le territoire métropolitain, a été initié par la commune avec le soutien de la MEL, gestionnaire des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), et de la chambre d'agriculture.

Il a pour objectif de prévenir la survenance d'inondation par ruissellement et de leurs conséquences, comme ce fut le cas lors du dernier épisode de pluies violentes survenues en juin 2016,

Le BRGM a modélisé les ruissellements sur le bassin versant surplombant Sainghin depuis le Fort et simulé plusieurs scénarios de pluie et de protection sur lesquels baser les ouvrages à mettre en œuvre

Nous avons ensuite réuni tous les agriculteurs de la commune pour définir les enjeux et les priorités du projet proposé par les spécialistes et les avons confrontés avec leurs connaissances de terrains.

En complément des haies, des fascines et des bandes enherbées ont également été réalisées.

Des enfants du conseil municipal des jeunes et une vingtaine de bénévoles ont participé à la plantation d'une des haies.

L'association des Planteurs Volontaires a assuré toute l'organisation de la plantation de cette haie

La deuxième haie a été plantée le long du chemin du Fort par des salariés de Bonduelle et de La Voix du Nord dans le cadre des actions de leur RSE et la troisième haie a été plantée le long du chemin de Gamand par les élèves d'une classe du Lycée horticole de Lomme.

Le LOSC a financé l'ensemble des arbustes de nos haies dans le cadre de l'opération pilotée par la

Voix du Nord : 100 000 arbres pour demain !

Nous avons mis toutes les chances de notre côté pour réussir ce projet :

- Obtenir l'accord à l'unanimité des agriculteurs et propriétaires concernés sur ce secteur prioritaire du Fort
- Faire le choix de 10 variétés d'arbustes locaux fournis par les pépinières de l'Haendries à Bailleul

avec la garantie d'une bonne adaptation, résistance et reprise des arbustes (Erable champêtre, Charme, Aubépine, Saule osier, Troène, Cornouiller sanguin, Noisetier, Viorne obier, Sureau noir)

- Faire réaliser par l'équipe technique une bonne préparation du sol préalable.
- Poser un paillage de chanvre biodégradable en 3 ans qui donnera la priorité à la croissance des jeunes sujets plutôt qu'aux « indésirables ».
- Installer des protections et des tuteurs pour protéger les arbustes de la faune (lapins, lièvres, ...)

A ce jour, l'équipe technique a reçu une formation pour la taille de ces haies, et pour compléter ces plantations, la commune va réaliser cette année, un premier bassin de tamponnement.



✿ Eau

En 2023, et à notre demande, une exposition itinérante de la MEL sur les villes gardiennes de l'eau, a fait étape à Sainghin. Sous la forme d'un escape game, les enfants des 2 écoles primaires y ont participé.

Cette exposition était également ouverte le week-end à l'ensemble de la population.

La commune dispose des 2 zones humides importantes avec le jardin de Maraude et le bois de la Noyelle.

Des panneaux didactiques sur l'importance de ces zones humides y ont été installés avec en particulier celui du bois de la Noyelle qui sensibilise les promeneurs à tous les services rendus gratuitement par ces zones.

En matière d'économie de la ressource, nous supprimons progressivement tous les pots de plantations hors sol en faisant réaliser par la MEL là où c'est possible des fosses de plantation.

C'est ce qui a notamment été réalisé dans les rues transformées en zones de rencontre.

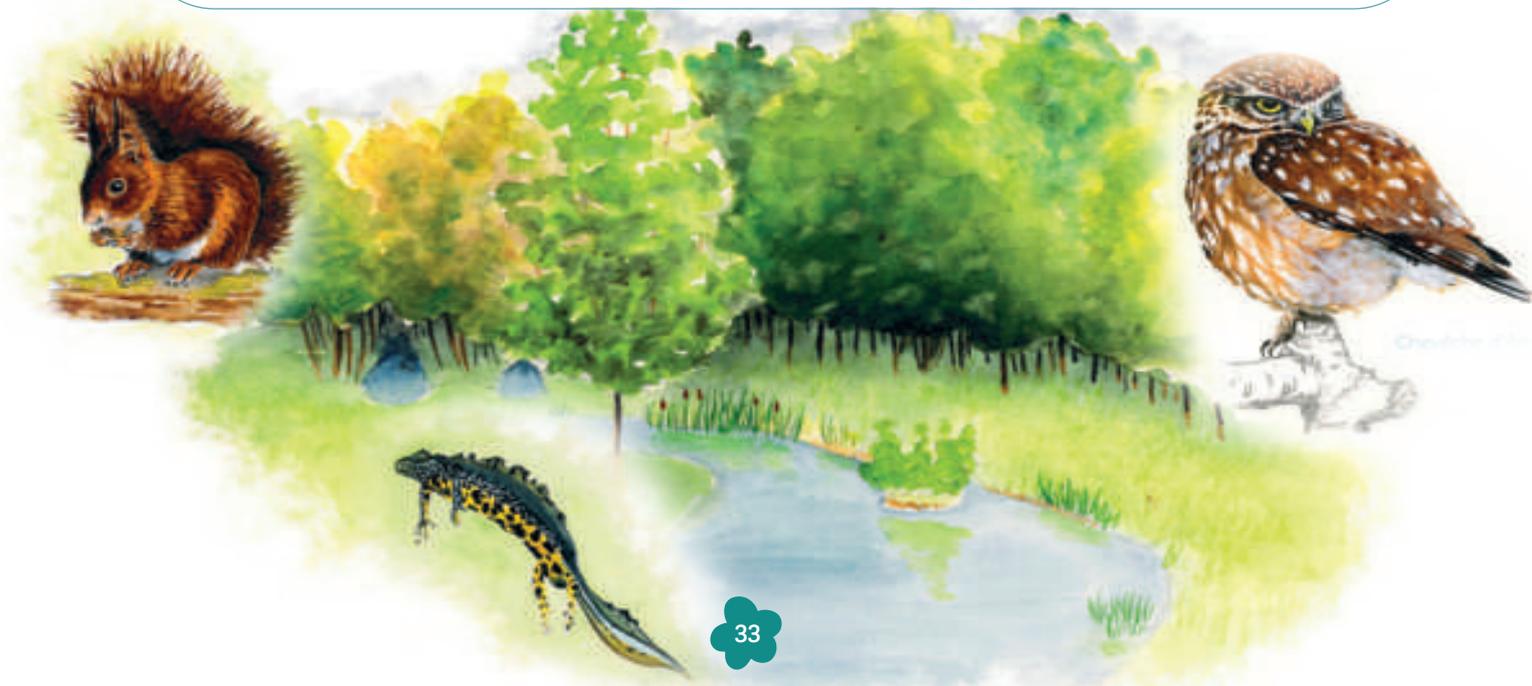
ZONES HUMIDES, ZONES UTILES

Le bois de la Noyelle présente une mosaïque de zones humides : fossés, mares emplies d'eau de manière temporaire ou permanente, prairie, ruisseau. Longtemps jugés inhospitaliers et inutiles, ces écosystèmes naturels nous rendent pourtant de précieux services :



- Régulation des débits d'eau**
Elles jouent un rôle d'éponge : elles captent et stockent temporairement l'excès d'eau pluviale atténuant ainsi l'intensité des crues.
En période sèche, elles restituent aux cours d'eau et aux ruisseaux l'eau accumulée.
- Réservoir de biodiversité**
Bien qu'elles ne couvrent que 3% du territoire français métropolitain, elles hébergent 30% des espèces végétales remarquables ou menacées, 50% des espèces d'oiseaux et la totalité des amphibiens et des poissons.
- Amélioration de la qualité de l'eau**
Elles filtrent et purifient l'eau en dégradant la matière organique et en absorbant certains polluants.
- Lutte contre le changement climatique**
Elles contribuent à la régulation du climat en piégeant du carbone dans la végétation et les sols humides.
- Patrimoine paysager et culturel**
Elles sont souvent un support d'activités récréatives et de loisirs tels que l'observation de la nature ou le randonéto.
- Le saviez-vous ?**
Les zones humides se sont rarifiées au cours du 20^e siècle, suite à l'assèchement naturel des zones, considéré à tort comme d'entretien, à l'artificialisation des sols, à l'urbanisme, au drainage et à l'agriculture intensive. Elles sont désormais protégées par la loi de 1992.
- Respectons ce site**
 Afin de ne pas déranger la faune présente dans le bois, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse. N'empêchez également que les chemins troués et entretenus par les services de la MEL.

Villes et Villages Fleuris



✿ Déchets

Une multitude d'actions visant à réduire et/ou à valoriser les déchets ont été menées ces dernières années :

- Création d'un repair café en coopération avec les communes de Chérengh et d'Anstaing. Il fonctionne depuis maintenant 8 ans, à raison d'un atelier par mois à tour de rôle dans chaque commune



- Distribution de composteurs, d'abord gratuitement par la commune, puis par la MEL.

Environ 400 composteurs ont ainsi été distribués depuis 4 ans.

- Organisation avec la MEL en mars 2025 de l'opération « Tous au compost » pour informer les habitants et les former à la technique du compostage autour du site de compost collectif installé dans le quartier du Château (photo) et les initier à la vie du sol et aux techniques du jardin zéro déchet.

Participation depuis 2020 à 2023 de 36 familles au Défi famille zéro déchet portée par la commune en partenariat avec la ville de Roubaix (réduction de 26% du poids de leur déchets)

- Installation sur le parking du cimetière, de la déchetterie mobile de la MEL chaque 3ème samedi du mois, d'une benne à déchets verts d'avril à novembre et d'un site de broyage des branches en octobre
- Et tout récemment, déploiement des Points d'Apport volontaire du Verre, répartis sur tout le territoire de la commune selon un maillage qui permet à chaque habitant de se rendre à pied sur l'un des PAV.

✿ Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)

La commune agit depuis de nombreuses années pour réduire ses consommations d'énergie.

L'installation en 2013 d'un système de chauffage par géothermie dans la salle des fêtes ou encore le passage à l'éclairage public par leds dès 2014 pour la quasi-totalité du territoire de la commune, avec de surcroît, l'extinction nocturne ont permis de les réduire de manière significative.

Avec l'aide d'un conseiller en énergie partagé (dispositif d'accompagnement de la MEL), la commune agit sur tous les leviers qui peuvent contribuer à cette réduction.

C'est ainsi qu'une installation solaire photovoltaïque a été réalisée dans le cadre du projet d'extension de la cantine scolaire. Cette installation d'une puissance totale de 38 kWc va alimenter plusieurs bâtiments municipaux à proximité et permettre des économies d'énergie importantes.

La commune a également soutenu en 2024 un projet original, qui a constitué une première dans la région.

Lors d'une réunion publique organisée sur le thème du défi famille eau/énergie initié par la MEL, l'association Solaire en Nord a proposé d'accompagner les habitants qui le souhaitent dans une opération groupée d'achat d'installations solaires photovoltaïques individuelles.

9 familles Sainghinoises ont décidé de franchir le pas de l'autoconsommation et en avril 2024, l'installateur Matlex, sélectionné par le collectif, a réalisé la pose de 9 centrales photovoltaïques, pour un total de 42 kWc. Chez les habitants, l'autoconsommation permet d'économiser environ 30% sur la facture d'électricité, et le surplus alimente le réseau local en électricité renouvelable et décarbonée.

Actions en faveur de la qualité de l'espace public



L'effacement des réseaux, la transformation des voies en zone de rencontre, la requalification des voyettes avec leur végétalisation ou la fresque,

le projet de centre bourg, le réaménagement du jardin de Maraude, contribuent à l'amélioration de la qualité de l'espace public.



✿ Maîtrise de la publicité et des enseignes

On peut affirmer, sans fausse modestie, que notre commune a été précurseur en la matière.

En effet, dès 2001, Sainghin en Mélantois a élaboré et mis en œuvre avec succès son propre règlement de publicité afin de préserver son environnement, en faisant disparaître de très nombreux panneaux et d'affichage publicitaire situés essentiellement sur les 2 axes principaux.

Depuis 2020, c'est le Règlement Local de Publicité Intercommunal ou RLPI, élaboré par la MEL et les 95 communes qu'elle rassemble, qui s'est

substitué à notre règlement initial, et qui tient compte des diversités du territoire métropolitain avec 3 objectifs :

- Lutter contre la pollution visuelle.
- Réduire la facture énergétique.
- Renforcer l'identité du territoire.

Le RLPI vient donc compléter les nombreuses actions déjà entreprises afin d'atteindre notre objectif de préserver la qualité de notre environnement au quotidien.

✿ Rénovation des façades

Dans le cadre de la transformation de la rue du Maréchal Foch en une zone de rencontre, la commune a proposé aux propriétaires et locataires de maisons qui le souhaitent de végétaliser leurs façades.

La MEL réalisait la fosse de plantation, la commune fournissait la plante, et le propriétaire ou locataire s'engageait à l'entretenir.

5 conventions ont ainsi été établies.

Nous avons poursuivi cette démarche et l'avons étendue à toute la commune. Elle n'a pas rencontré un grand succès et nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les voyettes avec l'objectif d'assurer nous-même l'entretien des plantations.

Nous veillons particulièrement à la qualité d'entretien des bâtiments municipaux. Ils font l'objet d'un entretien régulier : mairie, église, maison des associations.

✿ Effacement des réseaux

L'effacement des réseaux date de 2010 et a été réalisé dans la quasi-totalité de la commune.

Le projet de centre bourg prévoit également le remplacement des nombreux mâts d'éclairage à proximité de l'église par quelques mâts aiguilles qui rassembleront les lanternes d'éclairage de voirie et celles de mise en valeur nocturne de l'édifice religieux.

✿ Mobilier urbain

Les aires de jeux sont toutes équipées de bancs et de tables de pique-nique

Les bancs installés dans les rues de la commune qui étaient très dégradés ont été reconditionnés (grenaillage et remise en peinture epoxy) et remis en place.

✿ Qualité de la voirie et des circulations

L'entretien des voiries et des circulations relève de la compétence de la MEL et fait l'objet d'un travail de concertation avec la commune dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Métropole.

✿ Propreté

Rendre notre village plus propre au quotidien est une des missions importantes du service technique en charge des espaces publics.

Des poubelles et des bornes de propreté canine, sont aujourd'hui installées sur tout le territoire de la commune et ramassées chaque semaine

Des panneaux de sensibilisation au respect des règles en matière de déjections canines ont également été installés sur les sites les plus sensibles.

Nous avons intensifié depuis 2023, les opérations de balayage des caniveaux, avec désormais une fréquence mensuelle.

Chaque année, dans le cadre de l'opération « Hauts de France propres » le conseil municipal des jeunes se mobilise pour organiser une opération de nettoyage de la commune.

Dans le même temps, des bénévoles de l'association Tout du Ch'min procèdent au nettoyage des chemins de randonnée de la commune.

Nous devons faire face, depuis quelques années, à des dépôts sauvages de plus en plus fréquents, et dont l'évacuation mobilise des moyens parfois considérables comme en 2023 avec l'évacuation de 2 énormes décharges qui a nécessité l'aide de la MEL, de la région, a rempli 8000 pneus,1 benne d'amiante et 400 T de déchets

✿ Mise en valeur du patrimoine bâti

Des panneaux didactiques qui mettent en valeur le patrimoine bâti ont été installés il y a plusieurs années dans la commune. Leur conception a été le fruit de la collaboration entre la municipalité et la société historique de Sainghin.

Cette société historique continue d'œuvrer pour promouvoir le patrimoine Sainghinois, notamment à l'occasion des journées du patrimoine.

Les fiches descriptives des 2 randonnées pédestres de Sainghin valorisent également ce patrimoine, avec en particulier le circuit des censes qui permet de découvrir les quelques fermes remarquables d'origine seigneuriale ou abbatiale du village.

Elles ont été, pour la plupart, parfaitement restaurées par leurs propriétaires.

Ce n'est pas encore le cas de la ferme du Tilleul située à l'entrée de la rue du Maréchal Leclerc, propriété de la MEL.

Cette ferme vue du rond-point du Tilleul, avec l'église en arrière-plan, constitue un paysage marquant de la commune, c'est même sans doute son identité.

Toutefois, son classement en 2018 à l'inventaire des monuments historiques a rendu sa rénovation très compliquée, que les efforts conjugués de la MEL et de la commune n'ont pas encore permis de surmonter.

La commune veille à l'entretien paysager du site en assurant régulièrement la taille de la haie et en prenant en charge la prestation d'écopaturage.

L'église Saint Nicolas avec son clocher emblématique fait aussi l'objet d'un entretien rigoureux. Elle est ouverte tous les jours aux visiteurs.



Analyse par espace



Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

✿ Entrées de communes

Les entrées de la commune sont toutes agrémentées de massifs paysagers constitués d'arbustes vivaces et pour certains persistants.



L'aménagement des pistes cyclables de la rue de Lille s'est accompagné de plates-bandes plantées de lauriers et de rosiers

Ces plates-bandes délimitent clairement la piste cyclable et la séparent de la circulation automobile, augmentant ainsi la sécurité des cyclistes.

Elles valorisent également l'entrée de la commune en rendant cet espace plus accueillant et en incitant les automobilistes à ralentir.

Différentes raisons ont prévalu au choix de ces plantes :

Les lauriers pour leur résistance à la sécheresse, la pollution et au salage éventuel et leur persistance végétale en hiver, les rosiers pour leur fleurissement long et généreux en été.

Ces 2 plantes restent aussi d'une hauteur modérée pour permettre le passage des engins agricoles.



✿ Quartier d'habitation

Hormis le centre du village, la plupart des quartiers d'habitation sont des quartiers très aérés constitués, soit de maisons implantées sur d'assez grands terrains très végétalisés, soit de lotissements qui disposent eux aussi d'espaces verts collectifs ou individuels très verdoyants.

L'enjeu d'amélioration paysagère porte donc sur le centre du village et les quelques rues plus denses et assez peu végétalisées.

Les mesures d'incitation à la végétalisation des façades, l'aménagement des voyettes, les fosses réalisées dans les nouvelles zones de rencontre sont les solutions qui ont permis de pallier cette minéralité.

✿ Centre bourg

Le réaménagement complet du centre-bourg de Sainghin en Mélantois, dont les travaux devraient démarrer en septembre, est un projet ambitieux qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à renforcer l'attractivité du village et à favoriser le développement durable.

Améliorer la qualité de vie :

- Créer des espaces publics conviviaux et sécurisés.
- Favoriser la mobilité douce (piétons, vélos).
- Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Végétaliser les espaces publics.

Renforcer l'attractivité du village :

- Valoriser le patrimoine architectural et paysager.
- Dynamiser le commerce local.
- Créer des lieux de rencontre et d'animation.

Favoriser le développement durable :

- Créer un îlot de fraîcheur
- Gérer les eaux pluviales de manière durable.
- Choisir des matériaux durables et adaptés au contexte local.

Comme indiqué précédemment, la requalification du centre bourg, va transformer totalement l'ambiance actuelle très minérale et très routière de l'hyper centre en un espace paysager et un îlot de fraîcheur où la voiture sera juste tolérée. Cette requalification symbolisera l'identité de notre commune, celle d'un village tourné vers la nature.

✿ Jardins à vocation sociale et pédagogique

La commune gère un site d'une dizaine de jardins familiaux. Ces jardins favorisent les rencontres et les échanges entre les jardiniers, renforcent le sentiment d'appartenance et la solidarité. Les parcelles sont toutes équipées de cabanons avec récupérateur d'eau de pluie.



Il y a un jardin pédagogique dans la cour de l'école St Exupéry qui est animée par l'une des institutrices et qui fait découvrir aux enfants l'écologie et les techniques de jardinage et quelques bacs potagers également à l'école St Joseph.

Une association sainghinoise a installé quelques bacs potagers dans le village, dans l'esprit de la démarche "incroyables comestibles". La commune est parfois sollicitée pour des apports de terre.



✿ Abords d'établissements publics

Les abords de l'école publique Saint Exupéry sont aujourd'hui assez peu qualitatifs.

La place consacrée à la voiture y est trop importante au détriment de celle du piéton et du cycliste.

C'est pourquoi la commune a le projet de remodeler totalement ces espaces :

Végétalisation, création de cheminements piétons, grand parvis pour l'accueil des enfants et les échanges entre parents, à proximité de la fresque sont au programme.

Ce projet qui devait démarrer courant 2025 a pris du retard car le permis d'aménager qui a été déposé nécessite une étude faune flore sur une période d'une année, ce qui va décaler d'autant son démarrage.

Les abords de l'école St Joseph bénéficient quant à eux de la qualité d'aménagement du lotissement dans lequel elle est implantée.



✿ Cimetière

Depuis 2017, l'adoption de la démarche « zéro phyto » dans notre cimetière nous a conduit à modifier nos pratiques d'entretien (entretien manuel : Binage, fauchage, passage de herse) et a nécessité une communication adaptée auprès des usagers.

✿ Espaces sportifs

Sainghin en Mélantois dispose d'un terrain multisports permettant la pratique du football, du basketball et du handball. Deux terrains de pétanque ont aussi été aménagés en 2023 à proximité de ce city stade lors de la construction du centre de vie périscolaire.

Un espace équipé d'agrès a également été réalisé à l'angle de la rue Pasteur et de la rue du Marais avec une table de pique-nique.

La commune dispose par ailleurs de 2 aires de jeux pour enfants.



L'une d'elles réalisée il y a de nombreuses années vient d'être complétée en 2025, d'un équipement spécifique pour la toute petite enfance qui permet de développer la motricité et l'imagination des enfants de 1 à 4 ans.

Cet équipement qui comprend un toboggan, une structure à grimper, et un jeu à ressort est clôturée pour apporter une tranquillité d'esprit aux parents qui peuvent laisser leurs enfants jouer en toute sécurité.

Une table de pique-nique y a également été installée.

Une seconde aire de jeux destinée aux plus grands vient également d'être réalisée dans le jardin de Maraude. Cet équipement important qui comprend un parcours sportif et des balançoires est en robinier avec un sol en plaquettes pour s'intégrer parfaitement dans l'environnement très naturel de ce jardin.

Il rencontre un très vif succès et profite également aux écoliers de St Joseph qui trouvent là un espace de détente. C'est un espace sûr et stimulant où les enfants peuvent se dépenser et s'amuser sur un parcours de défis physiques.

Enfin la commune dispose également de 2 terrains de foot : 1 officiel et homologué qui accueille les matchs du club intercommunal local, l'Étoile Club d'Anstaing, Gruson, Chérenge, Tressin et Sainghin, et un terrain de loisir accessible en permanence. Le terrain officiel nécessite un entretien et une attention particulière.



✿ Zones d'activité

Les 2 parcs d'activité de la commune de la Haute Borne et du parc du Mélantois ont bénéficié à leur création, d'aménagements de voirie et d'espaces verts d'accompagnement très qualitatifs ; Tout particulièrement celui de la Haute Borne qui est maillé avec des quartiers d'habitat de Villeneuve d'Ascq.

L'entretien des espaces verts est sous-traité à des entreprises privées via des marchés de travaux conjoints avec les communes de Lesquin et de Villeneuve d'Ascq.

Dans le parc du Mélantois, il est prévu en 2025, l'installation d'un éclairage par leds qui permettra d'importantes économies d'énergie.

✿ Espaces naturels

Sainghin-en-Mélantois a la chance de disposer d'une cinquantaine d'hectares d'espaces naturels gérés par la MEL auxquels s'ajoute le jardin de Maraude qui est géré par la commune.

Ces espaces offrent un cadre naturel et paisible pour les promeneurs et les amoureux de la nature.

Le parc de la Haute Borne héberge également depuis 2010 le Jardin de Cocagne. Il s'agit d'une exploitation maraîchère biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle, avec vente directe à des adhérents consommateurs. Il compte aujourd'hui 16 salariés en insertion et produit 130 paniers de légumes biologiques par semaine sur 3,5 hectares et 2 000 m² de serres.

À noter enfin que les 2 parcs d'activité souffrent énormément des installations illicites de communautés de gens du voyage et de communautés roms, qui génèrent de nombreuses dégradations et dépôts sauvages. Cette situation mobilise beaucoup de moyens et d'énergie.

Le bois de La Noyelle

est un havre de paix de 27 hectares, un lieu idéal pour la promenade et l'observation de la nature. Avec un peu de chance, on peut y apercevoir des chevreuils. Ce site est chargé d'histoire, avec les vestiges d'une motte féodale au centre du bois et des douves d'un château du XV^e siècle. C'est à cet endroit, au pied d'un tilleul centenaire, qu'a été installée la cabane du festival Microtropies.

Ce bois est traversé par de nombreux chemins de randonnées.



Les bords de La Marque :

La Marque s'écoule sur plus de 30 km, offrant un cadre paisible pour les promenades à pied ou à vélo. Les rives sont aménagées pour permettre aux visiteurs de profiter de la nature environnante. En 2025, une nouvelle portion de chemin va être réalisée sur environ 800 m entre le pont de Bouvines et l'étang de pêche de Sainghin.



L'étang de pêche :

Lieu apprécié des pêcheurs et des promeneurs.
Cet étang est entretenu par la Métropole Européenne de Lille.



Le Jardin de Maraude :

Ce jardin de plus de 2 hectares est un espace naturel préservé, idéal pour la détente et la promenade. Une partie du jardin est entretenue en éco-pâturage par des moutons du Boulonnais, contribuant à la préservation de la biodiversité. Il abrite de nombreuses espèces d'arbres, d'arbustes et de fruitiers et une aire de jeux naturelle avec un

parcours en robinier pour se dépenser et s'amuser.

Le parking créé à l'entrée avec quelques arceaux vélos, permet de faciliter l'accès au jardin pour les personnes venant de l'extérieur, tout en minimisant l'impact sur l'environnement en concentrant le stationnement dans un espace dédié.

✿ Maillages et coulée vertes

Toute la stratégie de la commune réside précisément dans la mise en valeur de tous les maillages possibles de la commune afin de développer les mobilités actives. C'est en tout cas ce que nous nous sommes efforcés de démontrer dans ce dossier de présentation.



✿ Infrastructures de déplacement

Par la proximité des accès aux principaux axes autoroutiers, la proximité avec la station de métro des 4 cantons, la traversée de la commune par des 2 voies de transit très importantes, Sainghin dispose de toutes les infrastructures de déplacement.

Si ces éléments constituent des atouts, ils sont aussi sources de nuisances, il nous revient donc de veiller à faire le maximum pour les réduire.

C'est tout le sens de notre stratégie.



